



TITULAIRE DU CONTRAT

Nom et Prénom ou Raison Sociale :

Adresse desservie :

VOS RÉFÉRENCES

N° Facture :

PDS :

Paieement en ligne sur www.morlaix-communaute.bzh
Année de référence :

GESTION DE VOTRE COMPTE ABONNÉ

Nous contacter (y compris urgences en dehors des heures d'ouverture) :

N° Azur 0806 090 010

Accueil public :
3 rue Yves Le Guyader, la Boissière -
Morlaix
horaires d'ouverture :
- du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30

Nous écrire :
MORLAIX COMMUNAUTÉ - SERVICE
EAU ASSAINISSEMENT
2 B VOIE D ACCES AU PORT BP
97121
29671 MORLAIX CEDEX
ou sea@agglo.morlaix.fr

www.morlaix-communaute.bzh

SUIVI DES PAIEMENTS

TRÉSORERIE DE MORLAIX COMMUNAUTE

02.98.88.42.49

PLACE DU POULIET
29679 MORLAIX CEDEX

Horaires : Lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h.

VOTRE FACTURE ESTIMATIVE

N° 2018000014169

Détails au verso

Période de facturation du 28/09/2017 au 21/03/2018

DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	26,63 €
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	28,57 €
DIVERS	2,57 €
Total facture TTC	57,77 €

Abonnement + consommation + TVA pour l'eau potable

Abonnement + consommation + TVA pour l'assainissement collectif

Redevances Agence de l'Eau

> DÉTAIL AU VERSO

Montant TTC à régler avant le 27/05/2018

57,77 €

Votre prochaine facture : OCTOBRE 2018
Prochaine relève prévue : 2ème quinzaine septembre 2018

Les moyens de paiement mis à votre disposition pour le règlement de votre facture :

- Le paiement en ligne sur un espace privé et sécurisé :**
Connectez-vous 7j/7 et 24h/24 sur le site www.morlaix-communaute.bzh
- Le Titre Interbancaire de Paiement :**
Datez et signez le TIP, sans en modifier le montant. Joignez un relevé d'identité bancaire, postal ou de caisse d'épargne si cela est demandé sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé. Envoyez le tout, sans autre courrier, en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- Le prélèvement automatique :**
Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de fournir un relevé d'identité bancaire ou postal et de remplir une autorisation de prélèvement, document disponible auprès du service gestion des abonnés.
- Le paiement par chèque :**
Si vous souhaitez utiliser ce mode de règlement, vous devez libeller votre chèque à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP, sans le signer, l'agrafer, ni le coller et envoyez le tout en utilisant l'enveloppe retour à l'adresse qui figure sur le TIP. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.
- En numéraire :**
Vous pouvez aussi payer en numéraire, dans la limite de 300 euros, en vous rendant au guichet de votre Trésorerie avec la présente

Mandat de prélèvement SEPA postérieur : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA postérieur. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat :

ICS :

Référence :

Créancier : MORLAIX COMMUNAUTÉ - SERVICE EAU ASSAINISSEMENT

Montant : 57,77 €

CENTRE D ENCAISSEMENT DES FINANCES
PUBLIQUES

35908 RENNES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

Valeurs de référence

COMPTEUR	ANCIEN INDEX	NOUVEL INDEX	CONSOMMATION
	Relevé le 27/09/2017 :	3309	5 m ³
		Estimé le 21/03/2018 :	3314
			Total : 5 m ³

VOTRE FACTURE DÉTAILLÉE

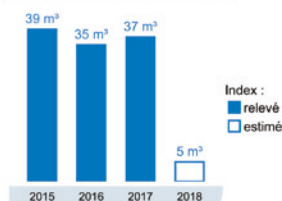
	Période facturée	Quantité ou volume en m ³	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE						
Abonnement EAU	01/01/2018-30/06/2018	1	17,842	17,84	5,5 %	18,81
Consommation EAU	28/09/2017-31/12/2017	3	1,480	4,38	5,5 %	4,61
Consommation EAU	01/01/2018-21/03/2018	2	1,510	3,02	5,5 %	3,18
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES						
Abonnement ASST	01/01/2018-30/06/2018	1	19,590	19,40	10,0 %	21,34
Consommation ASST	28/09/2017-31/12/2017	3	1,300	3,90	10,0 %	4,29
Consommation ASST	01/01/2018-21/03/2018	2	1,337	2,67	10,0 %	2,94
DIVERS						
Redevance lutte contre la pollution	28/09/2017-21/03/2018	5	0,300	1,50	5,5 %	1,58
Redevance modernisation des réseaux de collecte	28/09/2017-21/03/2018	5	0,180	0,90	10,0 %	0,99

Part fixe eau et part fixe assainissement collectif

Part variable en fonction des m³ d'eau consommés (sur estimation puis sur relève de l'index)

Redevances reversées à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (établis sur les consommations d'eau)

Evolution de votre consommation



Montant facturé

Prix au litre 0,01155 € TTC

Votre budget

Prix du m³ TTC hors abonnement au 27/04/2018 : 3,52 € (soit 0,00352 € par litre)

		HT	TVA	TTC
TVA 5,5%		26,74	1,47	
TVA 10,0%		28,87	2,89	
Total		53,61	4,16	57,77

Donnée obligatoire : consommation d'eau + consommation assainissement collectif + redevances + TVA / nombre de m³

Montant à payer en € TTC

57,77

Mieux Comprendre votre facture

DISTRIBUTION DE L'EAU

Elle comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation) qui correspond au produit du nombre de m³ consommés par le prix unitaire.

ORGANISMES PUBLICS

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau, la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance pour modernisation des réseaux de collecte : ces trois redevances sont recouvrées par la Communauté d'Agglomération pour le compte de l'Agence de l'eau qui contribue par ses actions et financements à améliorer la gestion de l'eau et lutter contre sa pollution.

TVA

La T.V.A. : les taux réduits, s'appliquent à l'ensemble des composants de la facture.

ASSAINISSEMENT

Il comprend une part fixe (abonnement) et une part variable (consommation) qui correspond au produit du nombre de m³ d'eau potable consommés par le prix unitaire.

Pour toutes réclamations concernant l'établissement de la facture, s'adresser au : Service eau-assainissement. (voir contacts sur le recto de votre facture)

Quand payer votre facture : Avant la date indiquée au recto dans le cadre "limite de paiement"